

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/09/80

Objet : 80 - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec BLUE LINE pour l'organisation d'un spectacle de KOSH à La Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Commune d'organiser un concert à La Halle Michel Drucker,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle conclu avec *BLUE LINE*, domiciliée 82 rue Victor Hugo, 94200 Ivry-sur-Seine, représentée par Mme Naïma BOURGAUT, en sa qualité de productrice, pour l'organisation d'un spectacle de l'artiste KOSH, qui aura lieu à la Halle Michel Drucker, le vendredi 6 novembre 2026 à 20h30, et ce pour un montant total de 2 848.50 € T.T.C.
Pour cette représentation, une billetterie sera ouverte, avec le tarif 2026 « Grille C ».

Fait à Vire Normandie, le 8 septembre 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260909-80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2026
Publication : 09/09/2026

Décision du Maire n°2026/09/80 du 8 septembre 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.